Image not found or type unknown

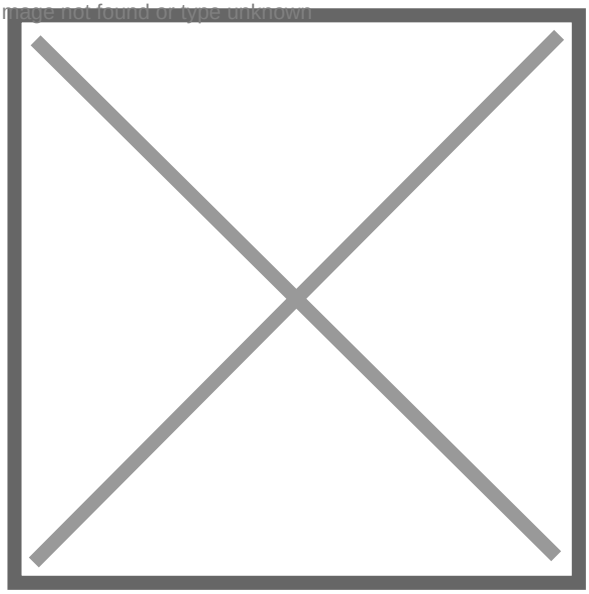

Je n'ai pas signé mon contrat sfr

Par **h4zel**, le **05/04/2012** à **17:26**

Bonjour,

J'ai souscris via internet en Juin 2011 à une ligne mobile SFR. Je viens d'avoir la confirmation du service client que je n'ai pas signé de contrat (par signer, j'entends une signature avec un stylo, de l'encre, à l'aide de ma main droite et sur une feuille de papier).

J'ai beaucoup de problème avec SFR, par exemple, même si leur doit 210€, eux, me doivent aussi 125€. Ces 125€ sont en réalité des remises sur factures. Il s'avèrent qu'ils m'ont dit que mon échéancier serait aussi payé par ces remises, et que je devrais payer le reste. Sauf, que c'était faux. D'ailleurs, à une même question, j'ai 4 réponses différentes données par 4 conseillers différents.

Aussi, j'ai 100€ de hors forfait. Pour résumer, les appels censés être illimités sont en réalité limités à 3h/appel. Je n'étais pas au courant, et lors de ma souscription via internet, cette information n'était pas mise en avant, elle était disponible dans le contrat que à tord, je n'ai pas pris le temps de lire.

Ces pratiques à mon sens ne sont pas morales, mais elles restent légales.

Mais je n'ai signé aucun contrat. Donc, je me demande si je peux me servir de ce fait à mon avantage.

Je n'ai pas beaucoup d'espoir, SFR étant une société de poids, il doit forcément avoir quelque chose qui légitime mon contrat. Mais, peut-être...

Je vous remercie d'avance, et vous souhaite une bonne journée.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés